

- mieux les moyens et les calomnies des païens, qu'elle ne parle de la religion chrétienne.
- S. Anatolius de Laodicée.** Nous avons de lui un traité de la Pâque.
- S. Méthode de Tyr,** dont il reste le Festin des vierges, et quelques fragmens d'autres ouvrages.
- S. Pamphile, martyr, 309.** Il a laissé une Apologie d'Origène.
- Lactance, nommé le Cicéron chrétien,** pour la pureté de sa diction. On ne lui conteste pas les livres de la Colère de Dieu et de la Formation de l'homme. On lui a supposé beaucoup d'écrits; mais on ne saurait guère douter que le traité de la Mort des persécuteurs ne soit de lui.
- Materne a laissé un traité sur les Erreurs des religions profanes.**
- S. Alexandre d'Alexandrie, 326.** Il en reste deux lettres qui font beaucoup regretter le grand nombre de celles qui sont perdues.
- Eusèbe de Césarée, 338.** On a de lui l'Histoire ecclésiastique, depuis la naissance de l'Eglise jusqu'au temps de l'auteur; la Vie de Constantin; la Préparation et la Démonstration évangélique; des Commentaires sur quelques livres de l'Ecriture; une Chronique, et quelques opuscules. Ces ouvrages sont d'une érudition et d'une solidité qui ont fait passer Eusèbe pour le plus judicieux et le plus savant homme de son temps: On admire, surtout dans la Démonstration, une science profonde de l'antiquité, et des connaissances que l'on ne trouve que dans cet ouvrage trop peu répandu.
- S. Antoine, 356.** On a d'anciennes traductions de quelques Lettres et d'une Règle qu'il avait dictés dans sa langue maternelle.
- S. Pacôme, 348.** On a de lui une Règle monastique, et onze Lettres.
- S. Phéade d'Agen.** Il a écrit avec éloquence contre la confession de Sirmich.
- S. Hilaire de Poitiers, 367.** Outre ses ouvrages éloquens et profonds contre les Ariens, nous avons de lui des Commentaires sur S. Matthieu et sur une partie des Psaumes.
- Lucifer de Cagliari, 370.** On a de lui quelques écrits contre les Ariens, et des ouvrages pleins d'aigreur pour la défense de son schisme.
- Les Apollinaire, père et fils, le premier prêtre, le second évêque de Laodicée et chef des Apollinaristes.** On a de celui-ci la Traduction des psaumes en vers grecs.
- S. Athanase, 373.** Ses ouvrages, qui contiennent principalement la défense des mystères de la Trinité, de l'Incarnation, de la divinité du Verbe et du Saint-Esprit, le font regarder comme le plus grand théologien de l'antiquité, le plus éminent des orateurs, le plus net et le plus naturel des écrivains.

## PRINCIPAUX CONCILES.

- CONCILE de Jérusalem, célébré par les apôtres l'an 50,** le premier et le modèle des conciles généraux. Comme il y avait diversité de sentimens sur une matière importante, les apôtres et les premiers pasteurs se rassemblent en aussi grand nombre qu'il est possible. Le Prince des apôtres préside à l'assemblée: il propose la question, on délibère mûrement; il dit le premier son avis, tous les autres y souscrivent. La décision, fondée sur les monumens de la révélation divine, formulée par l'organe du chef de l'Eglise universelle, puis envoyée aux Eglises particulières, est donnée et reçue, non comme un jugement humain, mais comme un oracle du Saint-Esprit. Elle déchargeait des observances mosaïques les Gentils qui embrassaient l'Evangile, leur défendait les souillures de l'idolâtrie et de la fornication réputée presque indifférente par les idolâtres, et leur faisait une loi positive de s'abstenir du sang et des viandes suffoquées.
- Les canons dits des apôtres, et les constitutions apostoliques, quoique fort anciens, ne sont point des apôtres.**
- Nous recommandons dès à présent au lecteur de recourir à la Dissertation que nous avons placée ci-après, t. 3, p. 592, afin de le prémunir contre les déclamations de certains historiens.**
- Concile de Pergame, qui condamne les Colorbassiens, espèce de Valentinien, en 152.**
- Concile d'Hiéraples en Phrygie, pour condamner Montan, Théodore et leurs sectateurs, en 173.**
- Conciles de Rome, de Césarée en Palestine, du Pont, de Corinthe, d'Osroène**